

DU RECENSEMENT À LA JOURNÉE DE MOBILISATION

(ANCIENNEMENT JDC)

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire, pour permettre une convocation au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser? *Soyez patient!* Votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois!
- À partir de 7 mois suivant votre recensement en mairie, rendez-vous sur l'application **Défense +** afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'**attestation de recensement** qui vous est remise par la mairie fait foi, lors de la présentation des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Passé cet âge, vous devrez avoir participé à votre Journée de mobilisation (anciennement JDC), ou être médicalement exempté.



VOTRE SITUATION A CHANGÉ?

Contacter prioritairement le Centre du Service National et de la Jeunesse de Versailles:

- Sur votre application **Défense +**;
- Sur le site www.demarche-numerique.gouv.fr;
- Par téléphone: **09.70.84.51.51**;
- Par courrier: Centre du Service National et de la Jeunesse de Versailles

GSBDD de Versailles
9 rue Édouard Lefebvre
78000 VERSAILLES

Un changement de domicile?

Vous quittez les départements

78, 91, 92 ou 95?

Informez le CSNJ de votre nouvelle adresse: il transmettra votre dossier à votre **nouveau centre de référence**!

Étudiant?

Indiquez où vous faites vos études: vous serez **convoqué à proximité**!